

DEPARTEMENT  
DE  
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le trente du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 37	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – JL. DELPOUX - S. DOMINICI - JEMMANUELLI - A. FALCUCCI - J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. MUNIER – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI - E.SUZZONI - R. POIRON représentée par J. SANTELLI.

**Absent(s) :** M. J.P PINELLI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** MP. ANTONELLI à A. FALCUCCI – J. LUCIANI à P. GUIDONI – R. SANTELLI à E.SUZZONI - G. SELIER à F. MARCHETTI.

**Secrétaire :** S. DOMINICI

**Date de convocation :** 24/07/2015

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

**Conseil Départemental de la Haute-Corse - Communauté de communes Calvi Balagne**

**Contrat d'agglomération 2016-2018**

Le Président informe le conseil communautaire qu'il serait opportun de poursuivre la collaboration initiée depuis 2006 avec le Conseil Départemental de la Haute-Corse à travers la contractualisation des aides départementales aux projets d'investissement de la communauté de communes.

Le projet de contrat dont la durée s'échelonne sur trois années civiles, 2016-2018 est présenté en annexe à la présente délibération.

Le montant cumulé global de subventions sur la durée totale du contrat s'élève à la somme de 663 377 € pour un taux moyen de financement de 11.5 %.

Les principales opérations proposées sont :

Construction du siège de la communauté pour un investissement de 985 880 €, part de subvention départementale : 30 % ;

Construction du stade pour un montant de 4 184 238 €, taux de financement départemental : 5 % ;

Acquisition de véhicules pour le service technique financée à hauteur de 30 % pour un montant estimatif global d'acquisition de 340 000 € ;

Acquisition de conteneurs financée à hauteur de 30 % pour un coût total de 165 000 € ;

Structure métallique du quai de transit des OM, dépense estimée à 23 000 €, pour une participation de 30 %.

Le dit contrat engage respectivement, le Conseil Départemental à réserver les crédits nécessaires aux versements des subventions énoncées ci-dessus au gré de l'avancement des programmes et la communauté de communes à la réalisation des investissements en question. Des avenants éventuels pourront, si nécessaires, être réalisés afin de procéder à des ajustements.

Le Président propose à l'assemblée communautaire d'approuver le projet de contrat d'intervention intercommunale avec le Conseil Départemental de la Haute-Corse.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

*Delibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de contrat entre la communauté de communes Calvi Balagne et le Conseil Départemental de la Haute-Corse.

**AUTORISE** le Président à procéder à la signature du dit contrat et des éventuels futurs avenants.

Fait et délibéré, le 30 juillet 2015

Pour copie conforme

**Le Président**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150730-19-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2015

